



## 0 \$ POUR LES BIBLIOTHÈQUES

La formule d'AINC ne prévoit pas de financement pour exploiter les bibliothèques des écoles des Premières Nations.

Les conseils de bande doivent faire des choix déchirants en coupant ailleurs, dans d'autres services, tout aussi indispensables.

En comparaison, au niveau provincial, les bibliothèques scolaires sont considérées comme l'un des douze services complémentaires indispensables et reçoivent du financement.

## UN MONTANT RIDICULE POUR LES LANGUES MENACÉES DE DISPARITION

En 1998, le Comité des chefs sur les langues de l'Assemblée des Premières Nations (APN) déclarait déjà l'état d'urgence pour les langues des Premières Nations menacées ou en voie d'extinction.

Pourtant, la formule de financement d'AINC n'accorde actuellement qu'un montant de 185 \$ par élève pour l'enseignement des langues autochtones. Il est impossible de mettre en place des écoles d'immersion, de payer un enseignant et même d'éditer le moindre manuel scolaire à l'aide d'un tel montant...

Compte tenu des effets de l'intégration des différentes langues sur la réussite scolaire et du déclin des langues autochtones, comment expliquer que le gouvernement fédéral n'ait pas mis en œuvre des mesures convenables pour soutenir les efforts des écoles des communautés?

## LE SOUTIEN NÉCESSAIRE AUX ÉTUDIANTS DE NIVEAU POSTSECONDAIRE EST MENACÉ

Le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire géré par les communautés des Premières Nations a connu un réel succès. Le nombre d'étudiants est passé de 3 en 1963, à 3 600 en 1977-1978, à 27 500 en 1999-2000 et à 22 303 en 2007. Toutefois, en 1996, AINC a imposé un plafond d'augmentation annuelle de 2 % au financement du programme, ce qui a mis fin à la progression et a entraîné une baisse du nombre d'étudiants recevant une aide financière. Entre 2001 et 2006, 10 589 étudiants sont restés sur des listes d'attente. Maintenant, AINC envisage le retrait de la gestion du programme aux communautés et le transfert de sa gestion à une tierce partie.

Le CEPN déplore cette tactique démagogique, qui laisse entendre que la baisse du nombre d'étudiants est due à la gestion du programme par les communautés. Pourtant, les analyses sur le sujet qui ont été faites par les Premières Nations, AINC (deux évaluations internes) et le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord (rapport de février 2007) arrivent toutes à la même conclusion : la baisse du nombre d'étudiants qui reçoivent du soutien est causée par le fait que le financement du programme est plafonné, n'ayant pas été indexé pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie, des frais de scolarité et de la clientèle.



CONSEIL EN ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS  
95, RUE DE L'OURS, WENDAKE (QUÉBEC) G0A 4V0  
☎: (418) 842-7672 ☎: (418) 842-9988  
✉: INFO@CEPN-FNEC.COM  
WWW.CEPN-FNEC.COM

## LES ENFANTS DES PREMIÈRES NATIONS SONT SACRIFIÉS

*Le gouvernement fédéral doit immédiatement mettre fin au sous-financement de l'éducation des Premières Nations qui compromet l'avenir de nos jeunes et de nos communautés.*

Les Premières Nations ne demandent rien de plus que de bénéficier d'une éducation de qualité.

Le temps est venu de combler l'écart de scolarisation de 28 ans qu'a constaté le Bureau du vérificateur général, en 2004.



## UNE FORMULE DE FINANCEMENT DÉSUÛTE

Le financement des écoles des Premières Nations est sous la responsabilité du gouvernement fédéral. Ce financement est déterminé en vertu d'une formule de financement des écoles de bande totalement désuète.

Il s'agit d'une formule élaborée en 1988 qui n'a jamais été révisée et qui, en 1996, a cessé d'être indexée pour tenir compte de la croissance démographique et de l'augmentation du coût de la vie.

**La formule de financement ignore les coûts suivants :**

- 0 \$ pour l'intégration de la technologie dans les écoles.
- 0 \$ pour des activités parascolaires de sports et de loisirs.
- 0 \$ pour créer un établissement d'enseignement postsecondaire au Québec.
- 0 \$ pour la formation professionnelle au secondaire.
- 0 \$ pour le fonctionnement des bibliothèques scolaires.

**Les conséquences sont :**

- L'incapacité pour les écoles d'offrir des salaires et des conditions de travail concurrentiels.
- L'obligation pour les conseils de bande de faire des choix déchirants en coupant ailleurs, dans d'autres services, tout aussi indispensables.
- L'incapacité d'offrir aux jeunes une éducation de qualité, à laquelle tout enfant né au Canada serait en droit de s'attendre, etc.

## 0 \$ POUR LES TECHNOLOGIES

Depuis que les écoles des Premières Nations existent, AINC n'a jamais intégré les technologies de l'information et des communications (TIC) dans sa formule de financement des écoles de bande.

Ainsi, la formule de financement d'AINC n'accorde aux écoles de bande AUCUN MONTANT pour l'achat d'ordinateurs, ni pour le soutien technique, ni pour la formation des enseignants.

Les écoles doivent utiliser les ressources d'autres services pour satisfaire aux exigences pédagogiques des écoles du Canada.

## 0 \$ POUR LES SPORTS ET LES LOISIRS

Chez les Premières Nations, on remarque une plus grande tendance à l'embonpoint. La prévalence au diabète est 2,7 fois plus élevée que dans la population en général. Pour réduire les risques de surplus de poids et les problèmes de santé s'y rattachant, l'activité physique est une solution très efficace. L'activité physique peut aussi jouer un rôle sur la santé émotionnelle, l'estime de soi et la persévérance scolaire. Dans le contexte des Premières Nations, où le taux de suicide est trois fois plus élevé que celui de la population générale, ce facteur est déterminant.

« Le gouvernement fédéral est directement responsable des facteurs qui influent sur la santé des enfants des Premières nations et des Inuits », peut-on lire dans un rapport publié par le Comité permanent de la santé, en mars 2007.

Malgré l'évidence des bienfaits de l'activité physique sur la réussite scolaire et la gravité des problèmes de santé recensés, la formule de financement des écoles de bande rejette l'importance des sports et des loisirs.

## 0 \$ POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Annuellement, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec investit plus de 2 milliards de dollars dans l'organisation et la promotion de l'offre de services en formation professionnelle. L'organisation de la formation professionnelle du système scolaire québécois est un modèle unique au Canada. Ailleurs au pays, les différents corps de métiers s'apprennent au postsecondaire, dans des collèges ou par apprentissage en entreprise. Comme il s'agit d'une particularité provinciale, les programmes de financement du gouvernement fédéral élaborés pour l'ensemble des Premières Nations du Canada ne reconnaissent pas l'offre de services ni l'aide aux étudiants de la formation professionnelle au secondaire.

Au quotidien, pour les Premières Nations visées, c'est environ 20 % de la clientèle étudiante qui n'ont pas accès à l'aide nécessaire pour faire des études dans des programmes de formation professionnelle ou à une offre de services de formation, aux métiers spécialisés ou semi-spécialisés dans leurs communautés. Pour les étudiants des réserves, la formation professionnelle n'est pas une option.

## 0 \$ POUR CRÉER UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE AU QUÉBEC

Le CEPN estime que la création d'un établissement d'enseignement postsecondaire des Premières Nations au Québec est essentielle pour accroître les possibilités d'instruction et améliorer les résultats des étudiants des Premières Nations.

Le CEPN sait très bien que des fonds, parfois généreux, sont accordés aux établissements d'enseignement postsecondaire non autochtones. Toutefois, nos Premières Nations n'ont pas accès à ce niveau de financement. Par conséquent, elles ne peuvent pas créer leurs propres établissements d'enseignement postsecondaire ni les faire fonctionner. Cette situation contribue au maintien du cycle de pauvreté qui existe pour beaucoup de Premières Nations.



*Les Premières Nations ne demandent rien de plus que de bénéficier d'une éducation de qualité.*